



## Objectifs gendarmerie été-automne 2014

### Gendarmerie

À partir du lundi 7 juillet (relève de nuit) :

- 12 constats (concernant la sécurité routière) par secteur de patrouille sont exigés.  
Exemple de constats exigés : cellulaire-texto au volant, arrêt, feu de circulation, vitesse (avec discernement), permis, immatriculation, vitres teintées, silencieux, actions imprudentes, manœuvre illégale (virage en U, dépassement, etc.).
- Continuer à accorder une attention aux véhicules stationnés illégalement et aux portières déverrouillées (ces constats ne font pas partie de ceux servant à assurer la sécurité routière).

Les sergents et/ou FS, de chaque secteur, auront la responsabilité de s'assurer que ces objectifs sont atteints, et ce, sans exceptions.

Ces objectifs feront l'objet d'un contrôle quotidien de la part de la direction. Si ces objectifs ne sont pas respectés, des démarches seront entreprises afin de régulariser la situation.

Les sergents et/ou FS auront la responsabilité de faire respecter la directive 600-001 sur les événements à signaler à la direction.

### ction circulation

- Augmentation de la moyenne de constats d'infraction à 1,3 à l'heure.
- Obligation de remplacer toutes les heures d'absence.

Les sergents et/ou FS s'assureront quotidiennement que cette moyenne est respectée. Si cette moyenne n'est pas respectée, des démarches seront entreprises afin de régulariser la situation.

Yanic Parent  
Richard Gauthier  
Inspecteurs-Chefs

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Déposé le : 27 avril 2015

No. : CI-061

Secrétaire : Anik Laplante